



Mairie de
Vallon Pont d'Arc

DECISION MUNICIPALE

OBJET

TARIFS 2018

OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Marchés forains

Le Maire de la Commune de Vallon Pont d'Arc,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du 3 avril 2014 du Conseil Municipal de Vallon Pont d'Arc portant « Délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour les objets prévus par l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

Et plus précisément chargeant le Maire de

« *fixer les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaires sur les voies et autre lieux et de manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas de caractères fiscal* »

Suite à la commission des finances du 21/12/2017,

DECIDE

De fixer comme suit les tarifs pour 2018 :

	ABONNEMENT 12 MOIS				ABONNEMENT 6 MOIS			ABONNEMENT 3 MOIS	
	38 marchés				20 marchés			13 marchés	
	<i>Absences tolérées : 10</i>	5 semaines congés		<i>Absences tolérées : 4</i>			<i>aucune absence</i>		
Longueur stand	prix abonnement	Electricité	Eau	prix abonnement	Electricité	Eau	prix abonnement	Electricité	
1m	41,00 €	75,00 €	50,00 €	32,50 €	58,00 €	25,00 €	28,50 €	52,00 €	
2m	82,00 €			71,00 €			58,00 €		
3m	123,00 €			99,00 €			87,00 €		
4m	164,00 €			132,50 €			116,50 €		
5m	205,00 €			165,00 €			146,00 €		
6m	246,00 €			189,00 €			174,00 €		
7m	287,00 €			230,00 €			204,00 €		
8m	319,00 €			252,00 €			232,00 €		
9m	370,00 €			295,00 €			250,00 €		
10m	411,00 €			315,00 €			290,00 €		
11m	450,00 €			362,00 €			306,00 €		
12m	480,00 €			397,00 €			348,00 €		
13m	530,00 €			429,00 €			379,00 €		
14m	570,00 €			460,00 €			409,00 €		
15m	615,00 €			495,00 €			438,00 €		
16m	675,00 €			520,00 €			449,00 €		

Tarif pour OCCASIONNEL toute l'année 2018 : 2,20 € le mètre linéaire

FAIT à Vallon Pont d'Arc, le 28 décembre 2017

Le Maire,
Pierre PESCHIER

